

# Bachelier en agronomie, orientation systèmes alimentaires durables et locaux

**HELHa Campus Montignies** 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél :

Fax :

Mail :

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE SA 308 Réseau professionnel et foncier			
Ancien Code	AGSA3B08	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XISA3080		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>Jean-Pierre ESTIEVENART</b> (jean-pierre.estievenart@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Cette unité présente deux points essentiels à la création de systèmes alimentaires durables.

L'accès au foncier agricole a été clairement identifié comme étant un frein à la transition agroécologique.

Cette unité détaille la situation du foncier agricole en Wallonie ainsi que les voies permettant d'accéder à la terre pour démarrer des projets d'alimentation durable.

Semblant assez distinct du premier sujet mais pourtant lié, la connaissance du réseau professionnel des acteurs et actrices de l'alimentation durable est un point fondamental pour remettre en place des filières alimentaires résilientes à l'échelle d'un bassin de vie.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Compétence 1 : Informer, communiquer et travailler en équipe**

- 1.2 Élaborer des documents didactiques et des fiches techniques relatives aux produits et aux services et adaptés à des publics cibles spécifiques
- 1.4 Choisir et utiliser les systèmes d'informations et de communication adaptés

Compétence 2 **Compétence 2 : S'engager dans une démarche de développement professionnel**

- 2.2 Développer un esprit critique

Compétence 3 **Compétence 3 : Maîtriser les principes de base de la gestion**

- 3.1 S'informer des aspects légaux et réglementaires de son activité (aspects économique, social, et de production) et les appliquer
- 3.2 Répondre aux spécificités du marché (local, national, international)
- 3.3 Développer un réseau de contacts

Compétence 7 **Compétence 7 SADL : Exécuter, participer à des projets de développement de ceintures alimentaires**

- 7.1 Coordonner/ intégrer une action dans le cadre d'associations actives dans les domaines techniques, économiques, éducationnels et sociaux,
- 7.2 S'informer des dimensions réglementaires, économiques, sociales et environnementales,
- 7.3 Exploiter des données techniques, économiques et sociales dans un contexte de redéploiement d'activités agricoles et de développement socio-économique d'un environnement (péri)urbain,
- 7.4 Assurer les productions nécessaires pour répondre aux besoins nutritionnels des hommes et des animaux.

## Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette unité d'enseignement, l'étudiant.e :

- Enumère les étapes menant à l'achat ou la location de terrains agricoles.
- Interprète les données foncières en Wallonie pour repérer les principaux freins à l'accès à la terre pour les projets de résilience alimentaire.
- Compare les différentes modalités d'accès à la terre (Ex. : location en bail à ferme) afin d'être en capacité de choisir celle qui est la plus adéquate selon les projets.
- Analyse des documents divers afin de rapporter des exemples de solution levant les freins d'accès à la terre.
- Identifie et décrit une série de structures actives dans le domaine de l'alimentation durable en Wallonie.
- Structure sa connaissance du réseau afin de pouvoir solliciter les ressources adéquates pour la création d'un projet d'alimentation durable.

## Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

AGSA3B08A Réseau professionnel et foncier

24 h / 2 C

### Contenu

Le cours est scindé en deux grandes parties.

Partie I. Des informations sur le foncier agricole wallon

I.1 Situation du foncier agricole

I.2 Acheter ou louer des terres agricoles en Belgique

I.3 Des solutions pour l'accès à la terre?

Partie II. Réseau professionnel de l'alimentation durable

II.1 Présentation de quelques membres "clés" du réseau

II.2 Réseautage

### Démarches d'apprentissage

Le cours présente la matière théorique avec des illustrations, des applications et l'étude de sujets d'actualité.

Des conférences et des visites peuvent être organisées sur des thématiques en lien avec le cours.

La participation active de l'étudiant au cours lui permet d'acquérir progressivement la matière, d'en comprendre les aspects fondamentaux et de réaliser les liens entre les différentes parties.

**La participation aux journées d'études, visites et séances de travaux pratiques sont obligatoires! Une absence non justifiée à ces activités entrainera une note nulle à l'évaluation en lien avec ces activités.**

### Dispositifs d'aide à la réussite

Les questions posées par les étudiant.e.s sont abordées lors du cours afin d'améliorer la compréhension de la matière

ou lors de rencontres individuelles si l'étudiant.e le souhaite. Des rappels sur les points déjà parcourus sont effectués en début de cours. L'utilisation de ressources supplémentaires sont proposées pour compléter les supports de cours.

### Sources et références

Site visité le 26/08/2024 « L'achat d'un terrain agricole : conseils et astuces »

URL : <https://www.hectarea.io/post/l-achat-de-terrain-agricole-conseils-et-astuces#les-demarches-administratives-a-effectuer>

Site visité le 26/08/2024 « Comment vendre un terrain agricole en Belgique en 2023 ? »

URL : <https://www.comptoir-foncier.be/comment-vendre-un-terrain-agricole-en-belgique-en-2023-le-guide-complet/>

Site visité le 26/08/2024 « Guide de rédaction d'un contrat pour la mise à disposition de terrain agricole »

URL : [https://terre-en-vue.be/IMG/pdf/guide\\_redaction\\_contrat\\_finalsmall.pdf](https://terre-en-vue.be/IMG/pdf/guide_redaction_contrat_finalsmall.pdf)

Site visité le 26/08/2024 « Aspects fiscaux de l'achat/vente d'un bien »

URL : <https://www.notaire.be/immobilier/aspects-fiscaux-de-lachat-la-vente-dun-bien>

Site visité le 12/08/2024. « Rapport foncier agricole 2023 - DAFoR (Direction de l'aménagement foncier rural) »

URL :

[https://agriculture.wallonie.be/files/accueil/ruralit%C3%A9/Rapport%20foncier%20agricole%202023\\_WEB\\_PAGES.pdf](https://agriculture.wallonie.be/files/accueil/ruralit%C3%A9/Rapport%20foncier%20agricole%202023_WEB_PAGES.pdf)

Site visité le 12/08/2024. "Etat de l'agriculture en Wallonie »

URL : <https://etat-agriculture.wallonie.be>

Site visité le 14/09/2024 "Manger Demain"

URL : <https://www.mangerdemain.be/>

Site visité le 14/09/2024 "Biowallonie"

URL : <https://www.biowallonie.com/>

Rencontres des acteurs et actrices de l'alimentation durant la Foire de Libramont et la "Petite" Foire du MAP le week-end du 28/07/2024

## Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Les supports relatifs aux différentes parties
- Les articles, études et analyses liés au foncier agricole belge
- Les liens URL vers les différents membres du réseau SADL

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

L'évaluation des acquis d'apprentissage de l'unité d'enseignement se fait :

- Au moyen d'interrogations suivant les journées d'études et les visites
- Au moyen d'une présentation orale d'une des structures appartenant au réseau SADL wallon
- par un examen écrit portant sur la première partie

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	40			Trv	40
Période d'évaluation	Exe	60			Exe	60

Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

### Dispositions complémentaires

La **production journalière** comprend **le travail cité plus haut ainsi que les interrogations.**

**L'examen écrit porte uniquement sur la première partie du cours :** I. Des informations sur le foncier agricole wallon.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).